

le sept du mois de janvier de l'an mil sept cent soixant onze
 est decedée administrée de tous les sacremens de notre
 mere la sainte eglise anne françoise limoisin agée
 de quatre vingt et un an aux environ allée en son
 vivant a antoine Caux et le neuf du meme mois
 son corps fut inhumé dans l'eglise de cette paroisse, en
 presence d'antoine Caux son mari et de jacque Carouille
 son neveu lesquels ont signés cette avec moi de
 leur marque ordinaire, mais jacque Carouille a signé
 cet avec moi le meme jours, mois et an que dessus ayant

déclare scavoir écrire et antoine Caux a fait sa
 marque ordinaire ayant déclaré ne le scavoir de ce tous
 deux interpellés
 marque + d'antoine Caux
 jacques Carrouille
 M. L. N. Decroix ptre curé D'hallinnes

le sept du mois de janvier de l'an mil sept cent soixant onze
 est decedée administrée de tous les sacremens de notre
 mere la sainte eglise anne françoise limoisin agée
 de quatre vingt et un an aux environ , allée en son
 vivant a antoine Caux et le neuf du meme mois
 son corps fut inhumé dans l'eglise de cette paroisse , en
 presence d'antoine Caux son mari et de jacque Carouille
 son neveu lesquels ont signés cette avec moi de
 leur marque ordinaire , mais jacque carouille a signé
 cet avec moi le meme jours , mois et an que dessus ayant
 déclaré scavoir écrire et antoine Caux a fait sa
 marque ordinaire ayant déclaré ne le scavoir de ce tous
 deux interpellés
 marque + d'antoine Caux

jacques carrouille

Mr : le M, Decroix ptre curé D'hallinnes